

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'AFPAD appuie le projet de loi sur la conduite avec facultés affaiblies**

**Montréal, le 23 février 2016** – L'Association des familles de personnes assassinées ou disparues appuie le projet de loi C-226 déposé ce matin par Steven Blainey visant le durcissement des peines pour les récidivistes de l'alcool au volant, afin de donner plus de latitude aux tribunaux pour accorder des peines plus sévères. Pour nos familles victimes de ces récidivistes du volant, il va de soi que le durcissement des peines viendra rassurer nos membres.

« Enlever la vie d'une personne avec les facultés affaiblies équivaut à un homicide involontaire, ainsi les peines doivent suivre; tuer avec une arme ou avec des facultés affaiblies arrive malheureusement au même drame. Nos familles sont marquées d'une sentence à vie et il est grand temps que le système judiciaire ait les outils pour responsabiliser les récidivistes » affirme Nancy Roy, directrice générale de l'AFPAD.

#### **À propos de l'AFPAD**

Depuis sa fondation il y a plus de dix ans, l'AFPAD représente plusieurs centaines de familles au Québec et entend poursuivre sa mission par le développement de nouveaux services et d'outils permettant ainsi à ces familles de briser l'isolement et de développer entre elles un lien de solidarité.

- 30 -

#### **Pour plus d'information :**

Nancy Roy, directrice générale  
Association des familles de personnes assassinées ou disparues  
Téléphone : 514 396-7389  
Cellulaire : 514 436-1577  
Courriel : [nancyroy@afpad.ca](mailto:nancyroy@afpad.ca)